

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens ce 17^e jour du mois d'août 2015, à 16 heures sous la présidence du maire, monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM Rémi Whittom
Christian Grenier
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard

Est absent : M. Alain Delarosbil

Est également présent, monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 16 heures et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2015-08-165 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation de la programmation TECQ 2014-2018
5. Approbation de l'entente de principe portant sur le renouvellement de la convention collective 2014-2018 avec le STTMP
6. Période de questions au président du conseil
7. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé.

2015-08-166 4- APPROBATION DE LA PROGRAMMATION TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac, comme toutes les villes et municipalités du Québec, peut bénéficier du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac, comme toutes les villes et municipalités du Québec, doit présenter une programmation des travaux qu'elle souhaite réaliser et faire exécuter dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a déposé un appel d'offres sur invitation afin de pouvoir bénéficier de l'assistance d'une firme d'ingénieur pour l'élaboration d'un plan de ladite programmation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une première version de cette programmation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit adopter cette programmation et la soumettre au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hébert Huard, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil adopte la programmation soumise par la firme *Roche Ltée, Groupe-conseil* en date du 17 août 2015 et mandate la direction municipale de voir à ce que ladite programmation soit transmise aux autorités compétentes telles que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**2015-08-167 5- APPROBATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE PORTANT SUR
LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION
COLLECTIVE 2014-2018 AVEC LE STTMP**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac avec les représentants du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Paspébiac, ont tenu une série de rencontres de négociations et de conciliation qui se sont conclues par une entente de principe;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a conclu et complété la phase de rédaction des textes à la satisfaction des parties négociatrices;

CONSIDÉRANT QUE les employés syndiqués ont approuvé en assemblée générale l'entente de principe;

CONSIDÉRANT QUE cette entente couvre la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018, soit une entente de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE cette entente repose sur une majoration salariale moyenne de 2 % par année, soit 1.5 % pour 2014, 2 % pour 2015, 2 % pour 2016, 2,25 % pour 2017 et finalement, 2,25 % pour 2018;

CONSIDÉRANT QUE les représentants des deux parties à la table de conciliation ont accepté les conclusions des négociations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité que les membres du conseil municipal entérinent l'entente de principe conclue et mandate la direction générale de voir à l'application de ladite convention collective au nom de l'employeur.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS AU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

Aucune question n'est posée.

2015-08-168 9- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Gina Samson de lever la séance extraordinaire. Il est 17 h.